COMMUNAUTE DE COMMU

ID: 039-243900560-20191218-DCC2019_12_181-DE 1 chemin du Tissage - 39700 DAMPIERRE

EXTRAIT

Du registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du mercredi 18 décembre 2019

Conseillers communautaires en exercice : 44

L'an deux mil dix-neuf, le 18 décembre

Le Conseil Communautaire de JURA NORD s'est réuni à la salle des fêtes à GENDREY (39350), après convocation légale, sous la présidence de M. Gérome FASSENET.

Présents: Brans: M. Michel ECARNOT Courtefontaine: M. Jean-Noël ARNOULD Dammartin Marpain: M. Jean-Louis ESPUCHE Dampierre: M. Grégoire DURANT, Mme Joss BERNARD, M. Olivier MATHEVON, Mme Laure VALENTIN, M. Rémy MARTIN Etrepigney: M. Laurent CHENU Fraisans: M. Christian GIROD, M. Sébastien HENGY, Mme Christine MAUFFREY Gendrey: M. Pierre ROUX La Barre: M. Philippe GIMBERT Louvatange: M. Gérôme FASSENET Montmirey-le-Château: Mme Monique VUILLEMIN Mutigney: Mme Christine LECOMTE Offlanges: M. Marc BARBIER Orchamps: M. Christian RICHARD, M. Régis CHOPIN Our: M. Segundo ALFONSO Pagney: M. Michel GANET Plumont: M. Michel GREMAUX Ranchot: M. Eric MONTIGNON Rans: M. Stéphane MONTRELAY Romain: Mme Nathalie RUDE Rouffange: M. Didier TISSOT Salans: M. Philippe SMAGGHE Saligney: M. Gilbert LAVRY Sermange: M. Michel BENESSIANO Taxenne: M. Ludovic DUVERNOIS.

Suppléés : La Bretenière : M. Jean-Pierre VOUAUX Montmirey-la-Ville: Monsieur Christian MIGNOT Ougney: M. Nicolas TONNELIER Vitreux: M. Marc GENTY

Absents excusés : Evans : M. Jean-Luc HUDRY, M. Hervé BOUVERESSE Fraisans: Mme Martine VERMOT-DESROCHES Monteplain: M. Luc BEJEAN Orchamps: M. Denis JEUNET, Mme Jessica RAMEL Salans: Mme Stéphanie DREZET Serre les Moulières: M. Claude TERON Thervay: Mme Marie-Hélène VERMOT DESROCHES.

Secrétaire de séance : M. Segundo ALFONSO

Procurations de vote :

Mandants: Madame Martine VERMOT-DESROCHES (FRAISANS) Didier JEUNET (ORCHAMPS) Mme Jessica RAMEL Marie-Hélène **VERMOT-DESROCHES** (ORCHAMPS) Mme (THERVAY)

Mandataires: M. Christian GIROD (FRAISANS) M. Christian RICHARD (ORCHAMPS) M. Régis CHOPIN (ORCHAMPS) Mme Monique VUILLEMIN (MONTMIREY LE CHATEAU)

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 20h08 et le Conseil Communautaire a pu délibérer valablement.

DEPARTEMENT DU JURA

Le Président certifie que la convocation a été affichée le :

12 décembre 2019

et qu'elle a été faite le

12 décembre 2019

Que le nombre des membres en exercice est de : 44

Présents: 31

Absents suppléés : 4

Absents excusés : 9

Exécution des articles L.5212-1 à L.5212-34 du Code Général des Collectivités Territoriales

> Délibération n° DCC2019_12_181

Objet:

Admissions en non-valeur / créances éteintes - BP ANNEXE « ASSAINISSEMENT » 2019

Envoyé en préfecture le 23/12/2019

Reçu en préfecture le 23/12/2019

Affiché le 23/12/2019

ADMISSIONS EN NON-VALEUR / CREANCES ETEINT ID: 039-243900560-20191218-DCC2019_12_181-DE « ASSAINISSEMENT » 2019

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-17 et L.2121-29;

Vu la demande en admissions en non-valeur et en créances éteintes de la Trésorerie ;

1. CREANCES ADMISES EN NON VALEUR

Ces admissions en non-valeur se décomposent comme suit :

- année 2014 : 11,08 € Inférieur au seuil poursuite ;
- année 2017 : 1 603,30 € Combinaison infructueuse d'actes/Poursuite sans effet ;
- année 2018 : 2 418,54 €- Combinaison infructueuse d'actes/PV CARENCE.

Le montant de ces admissions en non-valeur s'élève à 4 032,92 €.

En conséquence, le Conseil Communautaire doit statuer sur l'admission de ces créances. Suite à cette délibération, des mandats seront émis respectivement à l'article 6541 « les créances admises en non-valeur ».

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide d'admettre :

les admissions en non-valeur ci-dessus pour un montant de quatre mille trente-deux euros et quatre-vingt-douze centimes (4 032,92 €).

> Pour extrait conforme. Le Président de JURA NORD. Gérome FASSENET

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour: 39 Contre: 0 Abstention: 0